

OUVRIER-MENUISIER



Informations sur la section

Enseignement secondaire inférieur

Cette section a pour finalité de permettre à l'étudiant :

- de lire les plans de menuiserie ;
- sur base d'instructions précises, de construire ou fabriquer des ouvrages spécifiques à l'ouvrier menuisier :
 - rédiger des bordereaux ;
 - débiter les matières ;
 - corroyer ou transformer les matières,
 - tracer les différents éléments qui composent l'ouvrage ;
 - façonner les différents profils et assemblages ;
 - donner une finition à l'ouvrage ;
 - placer les quincailleries et accessoires ;
 - poser les produits de remplissage ;
 - stocker les produits finis.
- de réparer en atelier des ouvrages de menuiserie ;
- de s'intégrer dans la vie professionnelle en respectant les conditions de sécurité et d'hygiène et la législation en vigueur

La formation est organisée sur deux ans à raison de trois soirées par semaine.

À l'issue de cette formation, vous obtiendrez le certificat de qualification de la section « Ouvrier Menuisier » spécifique à l'enseignement secondaire inférieur de promotion sociale

Conditions d'admission :

Capacités :

L'étudiant sera capable :

en français,

- de répondre à des questions orales sollicitant des informations explicites en s'exprimant d'une manière compréhensible :
 - se présenter et donner ses coordonnées ;
 - expliquer sa motivation pour la formation ;
- de lire des consignes simples de sécurité en vigueur dans la vie quotidienne ;

en mathématiques,

- de maîtriser le système de numération en base 10 ;
- d'opérer sur les nombres naturels entiers (addition, soustraction, multiplication et division) ;
- de reconnaître et de différencier les mesures de longueur, d'aire, de volume, de capacité.

Titre pouvant en tenir lieu :

Certificat d'études de base (C.E.B.)

Organigramme :

